

# Communiqué



## DE PRESSE

Paris, le 16 septembre 2020

### ***Inventons la Métropole du Grand Paris, lauréat des MIPIM Awards***

Lors de la cérémonie des MIPIM Awards 2020 qui s'est déroulée le mardi 15 septembre 2020 à Paris, la Métropole du Grand Paris s'est vue décerner le prix « Best Futura Mega Project » pour son appel à projets ***Inventons la Métropole du Grand Paris (IMGP)***. Ce prix récompense des projets d'envergure (plus de 150 000 m<sup>2</sup>) aux caractéristiques architecturales, techniques et environnementales innovantes, qui contribuent à construire la ville du futur.

« C'est un honneur pour la Métropole et ses maires qui se sont engagés dans *Inventons la Métropole du Grand Paris* de recevoir ce prix prestigieux qui confirme une fois de plus qu'en seulement quatre ans, la Métropole est devenue un acteur incontournable, innovant, moderne, attractif et toujours utile à ses 7,2 millions d'habitants ! », se réjouit Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

Le Président a reçu le prix des mains de Méka BRUNEL, Présidente du Jury des MIPIM Awards, Directrice générale de Gecina et Présidente de l'Association européenne de l'immobilier public (EPRA), en présence d'élus métropolitains : Éric CESARI, Vice-Président délégué à la Stratégie et aux Partenariats institutionnels, Président du groupe LR-DVD-I; Daniel GUIRAUD, Vice-Président délégué à la Transition écologique, à la qualité de l'air et au développement des réseaux énergétiques; Georges SIFFREDI, Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, Vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire métropolitain; Jacques-Alain BENISTI, Maire de Villiers-sur-Marne; Sylvain RAIFAUD, Conseiller de Paris, Président du groupe écologiste ; Brigitte MARSIGNY, Maire de Noisy-le-Grand; Christian METAIRIE, Maire d'Arcueil; Emmanuel Grégoire, 1<sup>er</sup> adjoint à la Maire de Paris; Thierry DALLARD, Président du Directoire de la Société du Grand Paris et Paul MOURIER, Préfet, Directeur Général des Services de la Métropole du Grand Paris.

#### **Des avancées concrètes et positives**

Le concours *Inventons la Métropole du Grand Paris* rencontre un grand succès et est désormais entré dans sa phase opérationnelle. Les signatures de permis de construire, de protocoles d'engagement et les promesses de vente se multiplient. Des chantiers de la première édition du concours (IMGP1) ont été engagés comme, par exemple, le Campus Urban Valley (Pierrefitte-Stains), dont la première pierre a été posée en mars 2019 pour le Lab Crigen, aujourd'hui livré.

#### **« IMGP » participe à la relance économique du pays**

Le concours *Inventons la Métropole du Grand Paris* contribue à l'attractivité et au rayonnement de la Métropole du Grand Paris et participe plus largement à la relance économique du pays. Les projets lauréats du concours initient des démarches innovantes en termes d'environnement, d'économie circulaire, de constructions de logements bas carbone ou encore de biodiversité. Par ailleurs, *Inventons la Métropole du Grand Paris* rend la Métropole plus équilibrée, durable et résiliente.

#### ***Inventons la Métropole du Grand Paris : 2 éditions***

- 10 milliards d'euros d'investissements privés
- 644 groupements professionnels réunis lors des deux premières éditions
- 77 projets lauréats retenus
- 18 000 logements construits
- 80 500 emplois créés, dont 61 500 emplois pérennes
- 2,6 millions de m<sup>2</sup> aménagés et 20 hectares d'espaces végétalisés

**MIPIM Awards**

Cette compétition internationale, organisée par le Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM), récompense les projets les plus remarquables et les plus aboutis, achevés ou à construire, à travers le monde. Habituellement organisée à Cannes, la cérémonie a eu lieu à Paris cette année en raison de la situation sanitaire.

**A propos de la Métropole du Grand Paris**

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La Métropole du Grand Paris exerce les compétences suivantes :

- Développement et aménagement économique, social et culturel
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie
- Aménagement de l'espace métropolitain
- Politique locale de l'habitat
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).